

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **dix-sept** du mois d'**octobre**, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, s'est réuni en session **ordinaire** à la salle des fêtes située à **Yssac la Tourette**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 07/10/2024

Présents :

Membres Elus : MM. & Mmes BERTIN Christine, BOULEAU Bernard, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, DOSTREVIE Corinne, FABRE Jean-Louis, LEFOUR Maryse, GUILLOT Sébastien, MANUBY Didier, MARTIN Roland, PERRET Delphine, PIEUCHOT-MONNET Chantal, RAFFIER Christian.

Membres Nommés : MM & Mmes AUBIGNAT Michel, BLANC Mireille, DELVINCOURT Béatrice, DERIGON Dominique, DURANTEL Sylvie, GRANET Séverine, GUEYTON Christiane, LAMAISON Marie-Hélène, LEYMARIE Josette, MATHEY Françoise-Paule, NOUZILLE Jean-Yves, POTELLERET Carole, RAYNAUD Isabelle.

Procurations : M. DA SILVA Sidonio a donné procuration à Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie, M. MUSELIER Jean-Pierre a donné procuration à M. MANUBY Didier, M. PERRIN Julien a donné procuration à Mme LEFOUR Maryse et Mme NONY Marie-Anne a donné procuration à Mme BERTIN Christine.

Absentes/excusées : Mmes CHABRIER Laëtitia et CLEMENT Julie.

Nombre de personnes titulaires : 33

	<i>A partir de la question n°1</i>	<i>A partir de la question n°19</i>	<i>A partir de la question n°20</i>
Nombre de personnes présentes :	27	26	25
Nombre de suffrages exprimés :	31	30	29
<i>Nombre de procurations</i>	4	4	4

Dûment convoqué dans les conditions prévues à l'article R. 123-16 et R. 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, en vertu de l'article R. 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme LAMAISON Marie-Hélène** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

1. Administration générale - Ressources humaines

- 1.1. Mise à jour du tableau des effectifs au 1er octobre 2024
- 1.2. Création d'emplois non permanents pour l'exercice 2025

2. EHPAD

- 2.1. Remplacement du dispositif d'appel malade EHPAD « Le Montel » à Manzat
- 2.2. Budget annexe EHPAD LES ANCIZES - Admission en non-valeur
- 2.3. Budget annexe des EHPADs - Décisions modificatives EPRD 2024
- 2.4. Projet d'établissement des EHPADs
- 2.5. Reconstruction - extension de l'EHPAD intercommunal situé aux ANCIZES-COMPS : autorisation au Président pour signer les marchés des travaux lot 10 et 11 (suite à résiliation pour faute du titulaire)

3. Maintien à domicile

- 3.1. Projet service portage de repas : mise en place de contenants réutilisables
- 3.2. Décision Modificative N°1 - Budget annexe Portage de repas
- 3.3. Décision modificative N°1 - Budget annexe Aide à Domicile

4. Solidarité Santé

- 4.1. La semaine bleue 2024 - BILAN
- 4.2. Bus des Montagnes : opération événementielle
- 4.3. Partenariat épicerie solidaire itinérante - EMMAÜS
- 4.4. Actions de prévention - planning des activités

5. Actualité des Pôles

6. Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT :

Décision du Président N°2024-031 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise XEFI, située à AUBIERE, concernant l'installation de la Licence Office sur 3 ordinateurs de l'EHPAD Le Montel, pour un montant total de 935,76 € HT soit **1 122,91 € TTC**.

Décision du Président N°2024-032 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise XEFI Informatique, située à AUBIERE, concernant l'achat de matériel informatique avec une installation d'une licence Office pour le Pôle Maintien à Domicile, pour un montant total de 1 329,82 € HT soit **1 598,78 € TTC**.

Décision du Président N°2024-033 :

Acceptation de la convention de partenariat et le devis de l'entreprise VIANIMA, située à SAINT-HILAIRE-LA-CROIX, concernant la mise en place d'une activité médiation animale dans le cadre de la semaine bleue. Cette convention a pour objet de déterminer la date, l'heure, le lieu et les objectifs de la séance ainsi que les obligations de l'intervenant et du service. Le montant total de la prestation est de 78,00 € HT soit 93,60 € TTC.

Décision du Président N°2024-034 :

Acceptation de la convention de partenariat et le devis de l'entreprise CRÉA, située à ENVAL, concernant la mise en place d'une activité médiation animale dans le cadre de la semaine bleue. Cette convention a pour objet de déterminer la date, l'heure, le lieu et les objectifs de la séance ainsi que les obligations de l'intervenant et du service. La prestation proposée est entièrement financée par la mutuelle AG2R la mondiale.

Décision du Président N°2024-035 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise CROIX ROUGE FRANCAISE, située à BEGLES, pour une formation de coordonnateur de parcours d'accompagnement et de soins pour un agent (infirmière) de l'EHPAD Combronde, pour un montant total de **3 990,00 € TTC**.

Cette formation a une durée de 21 jours soit 147 heures, à Limoges, du 11 Septembre 2024 au 13 Février 2025.

Décision du Président N°2024-037 :

Acceptation de l'avenant n° 5 de l'entreprise CRR ARCHITECTURE, (MISSION OPC) située à CLERMONT FERRAND, pour prolonger la mission de maîtrise d'œuvre de 3 mois supplémentaires suite au recalage des architectes en concertation avec les lots techniques et de finition dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD Les Ancizes Comps.

Les nouvelles conditions financières du marché sont les suivantes :

- Montant du marché initial : 419 000,00 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 1 760 € HT
- Montant de l'avenant n° 2 : 0 € HT
- Montant de l'avenant n° 3 : 4 614,65 € HT
- Montant de l'avenant n° 4 : 15 000 € HT
- **Montant de l'avenant n° 5 : 5 000 € HT soit au cumul 6,29 % d'augmentation**
- Nouveau montant du marché : 445 374,65€ HT

Décision du Président N°2024-038 :

Acceptation de la fiche modificative de travaux n° 2 au marché du Lot 18 de l'entreprise EQUIPFROID, située à TULLE. Des travaux sont à prendre en compte : suppression des 2 fours de remise en température et ajout d'un four mixte.

Les nouvelles conditions financières du marché sont les suivantes :

- Montant du marché initial : 33 295,00 € HT
- Montant de la fiche modificative n°1 : 635,00 € HT soit 1,91 %
- Montant de la fiche modificative n°2 : 1 315,00 € HT soit 3,95 %
- **Nouveau montant du marché : 35 245,00 € HT soit 5,86 %**

Décision du Président N°2024-039 :

Acceptation de la proposition du Transporteur MEUNIER Tourisme, située aux ANCIZES COMPS, concernant le besoin de transport pour l'évènement du Bus des montagnes au sommet de l'élevage le 1 octobre 2024, pour un montant total de 1 129,17 € HT soit **1 355,00 € TTC**.

Décision du Président N°2024-040 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise ATOUT SYNERGIA, située à VIC LE COMTE, concernant la formation d'un intervenant à domicile pour devenir acteur en prévention des risques liés à l'activité physique dans ce secteur, pour un montant total de **420,00 € TTC**.

Cette formation a une durée de 4 jours soit 28 heures durant le mois de Novembre et aura lieu à Chamalières. Subventionnée dans le cadre du projet prévention.

Décision du Président N°2024-041 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise MOBICOIFF, située à CHASSIEU, pour l'achat d'un bac de lavage dédié au local « coiffure » du futur EHPAD Les Ancizes, pour un montant total de 1 779,00€ HT soit **2 134,80 € TTC**.

Décision du Président N°2024-042 :

Acceptation de la convention qui a pour objet de définir les modalités de remboursement de la subvention perçue par le SMADC, au titre de la réponse à l'appel à manifestation d'Intérêt concernant « l'analyse des pratiques professionnelles et soutien psychologique aux aidants professionnels », pour les CIAS CSM, CCV et PSE.

Le SMADC s'engage à verser avant le 30 juin N+1 à chaque service un montant de **1 076,66 €** couvrant les frais engendrés par les séances d'analyses des pratiques professionnels (personnel, indemnités kilométriques, coordination).

Décision du Président N°2024-043 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise ATOUT SYNERGIA, située à VIC LE COMTE, concernant la formation d'une responsable de secteur du CIAS pour devenir animateur en prévention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, d'un montant total de **980,00 € TTC**.

Cette formation a une durée de 4 jours soit 24 heures et 30 minutes durant le mois d'octobre 2024 à Clermont Ferrand et le mois de janvier 2025 à Chamalières. Subventionnée dans le cadre du projet prévention.

Décision du Président N°2024-044 :

Acceptation de la mise en place d'une nouvelle structure de coordination VYV Écoute & Solutions et change d'identité, suite à l'évolution de la société RMA. Afin de conserver le partenariat établi entre le CIAS et RMA, il convient de transférer la convention à la structure VYV Écoute & Solutions, située à VERTOU.

La plateforme RMA, appartient à la structure VYV écoute & Solution. Cette structure propose une offre d'assistance santé suite à une hospitalisation ou une immobilisation temporaire (aide à domicile garde d'enfant, garde de personnes dépendantes...). En 2023, le service a effectué 282,50 h et en 2024 : 152,50 h.

Décision du Président N°2024-045 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise ALCR Développement, située à TOUL, concernant la mise en place du logiciel Adonis pour le service de portage de repas, pour un montant total de 950 € HT soit **1 140 € TTC**.

Il a pour objectifs d'améliorer la qualité de service en optimisant le temps passé pour la saisie des menus, limiter le risque d'erreurs et réaliser un meilleur suivi des bénéficiaires. Les fiches menus des bénéficiaires vont évoluer à compter des menus de novembre.

Décision du Président N°2024-046 :

Acceptation de la fiche modificative de travaux n°1 au marché du Lot 6 de l'entreprise ETANCHEURS AUVERGNATS, située à AUBIERE. Des travaux en plus sont à prendre en compte : plus-value liée à la fourniture et la pose d'une couvertine sur mur de soutènement pour protéger l'enduit de façade ainsi que des travaux en moins soit la suppression des descentes intérieures en PVC.

Les nouvelles conditions financières du marché sont les suivantes :

- Montant du marché initial : 229 777.45 € HT
- Montant de la fiche modificative n°1 : 449.72 € HT soit 0.20 %
- **Nouveau montant du marché : 230 227.17 € HT**

Décision du Président N°2024-047 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise AOC Télécom, située à CLERMONT-FERRAND, pour le dépannage et le remplacement complet du matériel défectueux, pour un montant total de 3 738,75€ HT soit **4 822,50€ TTC**.

Décision du Président N°2024-048 :

Acceptation de la proposition de la société XEFI, située à AUBIÈRE, concernant la réalisation des travaux borne accès sans fil, Bluetooth dans le nouvel établissement pour un montant total de 4951,55 € HT soit **5944,09 TTC**.

Décision du Président N°2024-049 :

Acceptation de la proposition de la société XEFI, située à AUBIÈRE, pour le transfert des 5 ordinateurs de l'EHPAD des Ancizes, pour un montant total de 550,00 € HT soit **660,00 TTC**.

Décision du Président N°2024-050 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise AUVERGNE TECHNI SERVICES, située à MAZAYE, concernant le changement de la centrale TV à l'EHPAD de MANZAT, pour un montant total de **4 000 € TTC**.

La mise en service de ce produit est allouée par l'entreprise.

Décision du Président N°2024-051 :

Acceptation de la proposition de la société PARAPHARM, située à MALAUZAT, concernant la fourniture d'un fauteuil adapté pour un montant total de 572,51 € HT soit **604,00 € TTC**.

Décision du Président N°2024-052 :

Acceptation de la proposition de l'entreprise AUVREGNE DEGRE SERVICE, située à LEMPDES, concernant l'achat d'une armoire positive à l'EHPAD Le Montel, pour un montant total de 1 720,19 € HT soit **2 064,23 € TTC**.

Décision du Président N°2024-053 :

Acceptation de la proposition de la société « MON BRICO », située à MONCOUTANT, concernant l'achat d'un lave-linge pour l'EHPAD des Ancizes-Comps, pour un montant total de 499,17 € HT soit **599,00 € TTC**.

1 - INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Le président effectue un point sur la restructuration du CIAS avec un besoin de structurer la direction des EHPADS. Dans un premier temps, le recrutement d'une cadre de santé et d'une responsable hébergement a été effectué.

Aujourd'hui, l'objectif est de mettre en place une direction de l'action sociale, à compter du 1^{er} Octobre, qui encadrera l'ensemble des services sociaux du CIAS (EHPAD, Maintien à domicile et solidarité santé). Ce fonctionnement permettra de créer du lien et de la transversalité entre les services, de développer des actions communes entre le domicile et les établissements, d'harmoniser les fonctionnements sur l'ensemble des Pôles et apporter un appui méthodologique.

La direction sera garant de la bonne mise en œuvre des orientations politiques sur l'ensemble du CIAS.

La direction de l'action sociale ne remplace pas la directrice des EHPADs. Un comité de direction est mis en place tous les 3 mois avec le Président, le Vice-Président, l'ensemble des cadres et les assistantes de direction.

Enfin, le président présente la Directrice de l'action sociale, Christelle CHENEVERT, qui était déjà dans les effectifs du CIAS, la responsable Hébergement, Mélanie BESSE, la cadre de santé, Nadège DE JESUS et Virginie VIALANEIX, référente adjointe à la direction maintien à domicile et solidarité santé.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

D20241001 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er octobre 2024

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, pour permettre l'adaptation des postes à l'activité des services.

Services Aide à domicile et Portage de repas :

Création de poste

AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 28/35EME	Stagiarisation
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 32/35EME	Evolution du besoin
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 19/35EME	Passage en CDD permanent
AIDE A DOMICILE	Technique	Catégorie C	Agent social	POSTE 25/35EME	Passage en CDD permanent
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 23/35EME	Passage en CDD permanent
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 19/35EME	Passage en CDD permanent
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 23/35EME	Passage en CDD permanent
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 19/35EME	Passage en CDD permanent
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 19/35EME	Avancement de grade
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 30/35EME	Avancement de grade
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 32/35EME	Evolution du besoin
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 27/35EME	Passage en CDD permanent

AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 17/35EME	Stagiairisation
PORTAGE DE REPAS	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 33/35EME	Avancement de grade

EHPAD Manzat

Créations de poste

EHPAD MANZAT	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 35/35EME	Avancement de grade
EHPAD MANZAT	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 35/35EME	Avancement de grade
EHPAD MANZAT	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 35/35EME	Avancement de grade
EHPAD MANZAT	Médico-sociale	Catégorie B	Aide-soignante classe normale	POSTE 35/35EME	Recrutement par mutation
EHPAD MANZAT	Médico-sociale	Catégorie A	Psychologue	POSTE 8.25/35EME	Evolution des besoins

EHPAD Combronde

Créations de poste

EHPAD COMBRONDE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 35/35EME	Passage CDD permanent
EHPAD COMBRONDE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 35/35EME	Passage CDD permanent
EHPAD COMBRONDE	Médico-Sociale	Catégorie A	Psychologue	POSTE 3/35EME	Evolution des besoins

EHPAD Ancizes

Créations de poste

EHPAD ANCIZES	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 35/35EME	Passage en CDD permanent
EHPAD ANCIZES	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 35/35EME	Passage en CDD permanent
EHPAD ANCIZES	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 35/35EME	Passage en CDD permanent
EHPAD ANCIZES	Médico-sociale	Catégorie A	Infirmière en SG	POSTE 35/35EME	Passage en CDD permanent
EHPAD ANCIZES	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 35/35EME	Avancement de grade
EHPAD ANCIZES	Sociale	Catégorie B	Aide-soignante	POSTE 35/35EME	Evolution des besoins
EHPAD ANCIZES	Sociale	Catégorie B	Aide-soignante	POSTE 35/35EME	Evolution des besoins
EHPAD ANCIZES	Médico-sociale	Catégorie A	Psychologue	POSTE 8.25/35EME	Evolution des besoins

EHPAD Combronde

Fermetures de poste

EHPAD COMBRONDE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 33,32/35EME	Evolution du besoin
EHPAD COMBRONDE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 16.25/35EME	Evolution du besoin

Service Aide à domicile

Fermetures de poste

AIDE A DOMICILE	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 2 cl	POSTE 35/35EME	Changement de filière
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 33/35EME	Retraite
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 28/35EME	Retraite
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 23/35EME	Décès
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 18/35EME	Evolution du besoin

Service Aide à domicile

Modifications de poste

AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 30/35EME	Evolution du besoin
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 35/35EME	Evolution du besoin
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 30/35EME	Evolution du besoin
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 30/35EME	Evolution du besoin
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 25/35EME	Evolution du besoin
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 34/35EME	Evolution du besoin
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 24/35EME	Evolution du besoin

Par conséquent le tableau des effectifs du Centre Intercommunal d'Actions Sociales modifié en fonction devient le suivant :

Étiquettes de lignes	Somme de Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AIDE À DOMICILE	61	43,22
Adjoint administratif	2	1,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint administratif principal 1 cl	2	2
POSTE 35/35EME	2	2
Adjoint administratif principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	37	24,50
POSTE 11/35EME	1	0,31
POSTE 14/35EME	2	0,8
POSTE 15/35EME	2	0,86
POSTE 16,5/35EME	1	0,47
POSTE 16/35EME	1	0,46
POSTE 17/35EME	1	0,49
POSTE 18/35EME	2	1,02
POSTE 19/35EME	5	2,7
POSTE 22/35EME	3	1,89
POSTE 23/35EME	2	1,32
POSTE 24/35EME	1	0,69
POSTE 25/35EME	3	2,13
POSTE 27/35EME	1	0,77
POSTE 28/35EME	4	3,2
POSTE 30/35EME	2	1,72
POSTE 32/35EME	3	2,73
POSTE 34/35EME	2	1,94
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	6	4,66
POSTE 23/35EME	1	0,66
POSTE 25/35EME	1	0,71
POSTE 27/35EME	1	0,77
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 30/35EME	2	1,72
Agent social principal 1 cl	8	5,82
POSTE 17/35EME	1	0,49
POSTE 19/35EME	1	0,54
POSTE 24/35EME	1	0,69
POSTE 25/35EME	2	1,42
POSTE 30/35EME	1	0,86
POSTE 32/35EME	2	1,82
Agent social principal 2 cl	3	2,4
POSTE 19/35EME	1	0,54
POSTE 30/35EME	1	0,86
POSTE 35/35EME	1	1
Agent technique	1	0,54
POSTE 19/35EME	1	0,54
Attaché	1	1
POSTE 35/35EME	1	1

EHPAD ANCIZES	46	37,64
Adjoint administratif	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Adjoint administratif principal 1 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	7	6,3
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 35/35EME	5	5
Agent social	6	5,1
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	3	3
Agent social principal 1 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social principal 2 cl	3	3
POSTE 35/35EME	3	3
Agent social principal 2e cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Aide-soignante classe normale	10	8,9
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	7	7
Aide-soignante classe supérieure	3	3
POSTE 35/35EME	3	3
Attaché	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Auxiliaire de soins	1	0,8
POSTE 28/35EME	1	0,8
Cadre de santé	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Infirmière en SG	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Infirmière en SG	5	4,3
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 35/35EME	3	3
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue	1	0,24
POSTE 8,25/35EME	1	0,24
Psychologue classe normale	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Rédacteur territorial	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
EHPAD COMBRONDE	33	23,72
Adjoint administratif	2	1,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint technique	1	0,34
POSTE 12/35EME	1	0,34
Adjoint technique	1	1
POSTE 35/35EME	1	1

Agent social	4	4
POSTE 35/35EME	4	4
Agent social	6	5
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 35/35EME	4	4
Aide-soignante classe normale	9	6,69
POSTE 10.5/35EME	1	0,3
POSTE 22/35EME	1	0,63
POSTE 26,54/35EME	1	0,76
POSTE 35/35EME	6	5
Attaché	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Cadre de santé	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Infirmière classe supérieure	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Infirmière en SG	4	3
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 24,5/35EME	1	0,7
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 35/35EME	1	1
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue	1	0,09
POSTE 3/35EME	1	0,09
Rédacteur territorial	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
EHPAD MANZAT	46	38,46
Adjoint administratif	2	1,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint technique	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint technique principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	6	5,1
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	3	3
Agent social principal 1 cl	6	5,86
POSTE 30/35EME	1	0,86
POSTE 35/35EME	5	5
Agent social principal 2 cl	5	4,8
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 35/35EME	4	4
Aide-soignante classe normale	8	6,46
POSTE 11.5/35EME	1	0,46
POSTE 14/35EME	1	0,4
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	4	4
Aide-soignante classe supérieure	6	6
POSTE 35/35EME	6	6

Attaché	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Cadre de santé	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Infirmière en SG	1	0,9
POSTE 31,5/35EME	1	0,9
Infirmière en SG	4	3,7
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 31,5/35EME	1	0,9
POSTE 35/35EME	2	2
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue	2	0,64
POSTE 14/35EME	1	0,4
POSTE 8,25/35EME	1	0,24
Rédacteur territorial	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
PORTAGE DE REPAS	5	4,73
Adjoint administratif ppal 2ème classe	1	0,93
POSTE 32,5/35EME	1	0,93
Agent social principal 1 cl	3	2,85
POSTE 32/35EME	1	0,91
POSTE 33/35EME	1	0,94
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social principal 2 cl	1	0,94
POSTE 33/35EME	1	0,94
Total général	191	147,77

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations, fermetures et modifications de postes, à partir du 1er octobre 2024, telles que définies ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Les services de la DGFIP considèrent que les collectivités doivent désormais prendre une délibération de création d'un emploi temporaire à chaque fois que se présente un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

Pour rappel, l'emploi non permanent permet de satisfaire des besoins dont la durée est limitée dans le temps :

- **un accroissement temporaire d'activité** est ponctuel et exceptionnel. La durée de l'engagement est au maximum de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs ;
- **un accroissement saisonnier d'activité** est prévisible et régulier. La durée de l'engagement est limitée à 6 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Afin de permettre aux services du CIAS Combrailles Sioule et Morge, d'assurer à la fois les nécessités de service et surtout le service rendu aux usagers sans discontinuité, la collectivité a besoin de recourir à des emplois non permanents (emplois saisonniers ou surcroits temporaires d'activités).

Ces emplois pourront correspondre à la fois à des temps complets et des temps non complets en fonction des besoins. Ils pourraient relever des filières technique, administrative, animation, médico-sociale sur des grades de catégorie B ou C.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement. Les candidats devront justifier de niveau d'études, diplômes et/ou expérience professionnelle requis en fonction des besoins.

Bien que la création des emplois non permanents soit une compétence déléguée au Président du CIAS en vertu de l'article L5211-10 du CGCT et de la délibération numéro D-2020-07-04 du 23/07/2020.

Il est proposé de créer les emplois non permanents suivants à compter du 01 janvier 2025 :

	Quotité travail en 35/35ème	Nombre postes emplois non permanents ouverts
Agent social	1	5
Agent social	1,5	5
Agent social	2	5
Agent social	2,5	5
Agent social	3	5
Agent social	3,5	5
Agent social	4	5
Agent social	4,5	5
Agent social	5	5
Agent social	5,5	5
Agent social	6	5
Agent social	6,5	5
Agent social	7	5
Agent social	7,5	5
Agent social	8	5
Agent social	8,5	5
Agent social	9	5
Agent social	9,5	5
Agent social	10	5
Agent social	10,5	5
Agent social	11	5

Agent social	11,5	5
Agent social	12	5
Agent social	12,5	5
Agent social	13	5
Agent social	13,5	5
Agent social	14	5
Agent social	14,5	5
Agent social	15	5
Agent social	15,5	5
Agent social	16	5
Agent social	16,5	5
Agent social	17	5
Agent social	17,5	5
Agent social	18	5
Agent social	18,5	5
Agent social	19	5
Agent social	19,5	5
Agent social	20	5
Agent social	20,5	5
Agent social	21	5
Agent social	21,5	5
Agent social	22	5
Agent social	22,5	5
Agent social	23	5
Agent social	23,5	5
Agent social	24	5
Agent social	24,5	5
Agent social	25	5
Agent social	25,5	5
Agent social	26	5
Agent social	26,5	5
Agent social	27	5
Agent social	27,5	5
Agent social	28	5
Agent social	28,5	5
Agent social	29	5
Agent social	29,5	5
Agent social	30	5
Agent social	30,5	5
Agent social	31	5
Agent social	31,5	5
Agent social	32	5
Agent social	32,5	5
Agent social	33	5
Agent social	33,5	5
Agent social	34	5
Agent social	34,5	5
Agent social	35	5
Auxiliaire de soins	5	5
Auxiliaire de soins	6	5
Auxiliaire de soins	7	5
Auxiliaire de soins	8	5
Auxiliaire de soins	9	5

Auxiliaire de soins	10	5
Auxiliaire de soins	11	5
Auxiliaire de soins	12	5
Auxiliaire de soins	13	5
Auxiliaire de soins	14	5
Auxiliaire de soins	15	5
Auxiliaire de soins	16	5
Auxiliaire de soins	17	5
Auxiliaire de soins	17,5	5
Auxiliaire de soins	18	5
Auxiliaire de soins	19	5
Auxiliaire de soins	20	5
Auxiliaire de soins	21	5
Auxiliaire de soins	22	5
Auxiliaire de soins	23	5
Auxiliaire de soins	24	5
Auxiliaire de soins	25	5
Auxiliaire de soins	26	5
Auxiliaire de soins	27	5
Auxiliaire de soins	28	5
Auxiliaire de soins	29	5
Auxiliaire de soins	30	5
Auxiliaire de soins	31	5
Auxiliaire de soins	32	5
Auxiliaire de soins	33	5
Auxiliaire de soins	34	5
Auxiliaire de soins	35	5
Aide-soignant	1	5
Aide-soignant	1,5	5
Aide-soignant	2	5
Aide-soignant	2,5	5
Aide-soignant	3	5
Aide-soignant	3,5	5
Aide-soignant	4	5
Aide-soignant	4,5	5
Aide-soignant	5	5
Aide-soignant	5,5	5
Aide-soignant	6	5
Aide-soignant	6,5	5
Aide-soignant	7	5
Aide-soignant	7,5	5
Aide-soignant	8	5
Aide-soignant	8,5	5
Aide-soignant	9	5
Aide-soignant	9,5	5
Aide-soignant	10	5
Aide-soignant	10,5	5
Aide-soignant	11	5
Aide-soignant	11,5	5
Aide-soignant	12	5
Aide-soignant	12,5	5
Aide-soignant	13	5
Aide-soignant	13,5	5

Aide-soignant	14	5
Aide-soignant	14,5	5
Aide-soignant	15	5
Aide-soignant	15,5	5
Aide-soignant	16	5
Aide-soignant	16,5	5
Aide-soignant	17	5
Aide-soignant	17,5	5
Aide-soignant	18	5
Aide-soignant	18,5	5
Aide-soignant	19	5
Aide-soignant	19,5	5
Aide-soignant	20	5
Aide-soignant	20,5	5
Aide-soignant	21	5
Aide-soignant	21,5	5
Aide-soignant	22	5
Aide-soignant	22,5	5
Aide-soignant	23	5
Aide-soignant	23,5	5
Aide-soignant	24	5
Aide-soignant	24,5	5
Aide-soignant	25	5
Aide-soignant	25,5	5
Aide-soignant	26	5
Aide-soignant	26,5	5
Aide-soignant	27	5
Aide-soignant	27,5	5
Aide-soignant	28	5
Aide-soignant	28,5	5
Aide-soignant	29	5
Aide-soignant	29,5	5
Aide-soignant	30	5
Aide-soignant	30,5	5
Aide-soignant	31	5
Aide-soignant	31,5	5
Aide-soignant	32	5
Aide-soignant	32,5	5
Aide-soignant	33	5
Aide-soignant	33,5	5
Aide-soignant	34	5
Aide-soignant	34,5	5
Aide-soignant	35	5
Infirmier	2	5
Infirmier	5	5
Infirmier	8	5
Infirmier	10	5
Infirmier	15	5
Infirmier	17,5	5
Infirmier	20	5
Infirmier	25	5
Infirmier	30	5
Infirmier	35	5

Adjoint administratif	10	5
Adjoint administratif	15	5
Adjoint administratif	17,5	5
Adjoint administratif	20	5
Adjoint administratif	25	5
Adjoint administratif	30	5
Adjoint administratif	35	5
Rédacteur territorial	10	5
Rédacteur territorial	15	5
Rédacteur territorial	17,5	5
Rédacteur territorial	20	5
Rédacteur territorial	25	5
Rédacteur territorial	30	5
Rédacteur territorial	35	5
Adjoint technique	10	5
Adjoint technique	15	5
Adjoint technique	20	5
Adjoint technique	25	5
Adjoint technique	30	5
Adjoint technique	35	5

Les postes seront pourvus en fonction des besoins.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la création du type d'emplois énumérés ci-dessus pour l'année 2025,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois correspondants au budget du CIAS de Combrailles Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

3 - PÔLE EHPAD

D20241003 Remplacement du dispositif d'appel malade - EHPAD « Le Montel » - MANZAT

Le dispositif d'appel malade actuellement en place sur l'EHPAD de Manzat est vieillissant, et il est aujourd'hui quasiment impossible de trouver des pièces de rechange sur le dispositif actuel. Il fonctionne en mode dégradé dans une majorité de chambre (médaillon et ou télécommande de lit défectueux, alertes injustifiées auprès du personnel de soins).

Il est donc proposé de remplacer le système par un ensemble système radio Legrand complet comprenant :

- Un bloc d'appel et d'annulation dans chaque chambre avec télécommande de lit (en remplacement)
- Un médaillon bracelet pour les résidents (en remplacement)
- L'ajout d'un pack tirette étanche dans la salle de bains de chaque chambre (en remplacement)
- L'ajout de packs tirette dans les WC communs (inexistant avec le précédent système)

La sécurité des résidents sera donc améliorée avec le nouveau système.

Le montant de l'ensemble s'élève à 30 732,82 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché de fourniture et installation d'un dispositif appel malade avec la société ARAMES pour un montant de 30 732,82 € HT.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

D20241004 Budget annexe EHPAD LES ANCIZES - Admission en non-valeur

Le comptable public de la communauté de communes sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances des sommes qu'il ne peut recouvrer, malgré les poursuites et procédures de recouvrement engagées auprès du créancier et/ou de ses éventuels obligés.

Sur le budget de l'EHPAD des ANCIZES, le montant des pertes sur créances irrécouvrables s'élève à 21 056,914 €, correspondant à 9 titres émis à 2 résidents différents :

- En 2009 et 2011 pour 17 809,05 € pour l'un
- En 2012 pour 3 247,86 € pour l'autre

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif
2012	T-78490380012	13/03/2017	Débiteur 1	1 365,74 €	Combinaison infructueuse d'actes et prescription du titre depuis 2020
2012	T-78490390012	13/03/2017	Débiteur 1	955,45 €	Procédure contentieuse infructueuse et prescription du titre depuis 2020
2012	T-78490400012	13/03/2017	Débiteur 1	936,67 €	Procédure contentieuse infructueuse et prescription du titre depuis 2020
2009	T-700500000507	13/03/2017	Débiteur 2	7 117,18 €	Combinaison infructueuse d'actes et prescription du titre depuis 2017
2009	T-700500000508	13/03/2017	Débiteur 2	8 306,09 €	Combinaison infructueuse d'actes et prescription du titre depuis 2017
2011	T-701700000073	13/03/2017	Débiteur 2	1 461,61 €	Combinaison infructueuse d'actes et prescription du titre depuis 2017
2011	T-701700000122	13/03/2017	Débiteur 2	924,17 €	Combinaison infructueuse d'actes et prescription du titre depuis 2017
			Sous-total	21 056,91 €	

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif
2 010	T-701700000107	13/03/2017	Débiteur 3	0,26 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2 013	T-78490410012	13/03/2017	Débiteur 4	0,01 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2 013	T-701700000005	13/03/2017	Débiteur 5	0,62 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
			Sous-total	0,89 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner une suite favorable à la demande du comptable public,
- ACCEPTE l'admission en non-valeur des pertes pour créances irrécouvrables d'un montant de 21 056,91 € et 0,89 €,
- PRÉCISE que les crédits seront inscrits au compte 6541.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

La décision modificative n° 5 concerne les ajustements budgétaires de fin d'année sur la section
HEBERGEMENT

- DÉPENSES

- Augmentation des dépenses pour le personnel mis à disposition par les autres établissements (responsable hébergement et assistante administrative mutualisée non prévu à l'EPRD initial) : + 26 800 €
- Augmentation des crédits du groupe 2 (rémunérations personnel) de + 83 000 €

- RECETTES

- Augmentation des remboursements pour le personnel mis à disposition au profit des autres établissements (directrice EHPAD mutualisé) : + 54 600 €
- Transfert de la subvention exceptionnelle 2023 de 26 150 € du Conseil Départemental du compte 7488 au compte 74881 afin de la distinguer de la subvention d'équilibre de la communauté de communes de 37 000 € (au compte 74882)
- Augmentation des indemnités journalières (CPAM et assurance statutaire) pour 7 000 €
- Subvention exceptionnelle 2024 du Conseil Départemental : + 16 178 € au compte 74881

DM FIN ANNEE HEB

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	26 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	83 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	109 800,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7351128 : EHPAD et PUV-AM-Autres financements complémentaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 600,00 €
R-7488 : Autres	0,00 €	0,00 €	63 150,01 €	79 328,01 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	63 150,01 €	140 928,01 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	109 800,00 €	63 150,01 €	140 928,01 €
Total Général		109 800,00 €		77 778,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 5 de l'EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

La décision modificative n° 6 concerne la section SOINS et permet de prendre en compte la notification de la dotation soins, notifiée par l'ARS en juin 2024 :

- Revalorisation de la dotation de base soins (+ actualisation de la valeur du point de + 3%)
 - soit + 11 541 € de dotation soins supplémentaire pour les places d'hébergement permanent
 - soit + 1 863 € de dotation soins supplémentaire pour les places d'hébergement temporaire
- Augmentation des remboursements CPAM et assurances statutaire pour les congés maladie des agents : + 6 000 € de recettes
- Augmentation des crédits sur la ligne budgétaire du personnel intérimaire 62113 : + 24 000 €
- Augmentation des crédits sur la ligne remboursement du personnel mis à disposition (cadre de santé mutualisé) : au 6215 pour 19 796 €

EPRD DM FIN ANNEE SOINS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6066 : Fournitures médicales	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	19 796,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	43 796,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61357 : Matériel médical	0,00 €	2 170,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	2 170,00 €	0,00 €	0,00 €
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 541,91 €
R-7351121 : EHPAD et PUV-AM-Financ compl.-Accueil temporaire avec héberg	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 863,00 €
R-7351128 : EHPAD et PUV-AM-Autres financements complémentaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 404,91 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	47 466,00 €	0,00 €	19 404,91 €
Total Général		47 466,00 €		19 404,91 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 6 de l'EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

La décision modificative n° 7 concerne la section DEPENDANCE et permet d'ajuster les crédits du groupe 2, dépenses de personnel :

- Augmentation des crédits pour le recours au personnel intérimaire au compte 62113 : + 45 000 €
- Augmentation des crédits sur les rémunérations brutes : + 18 000 €
- Création de subdivisions de comptes au 7352282 pour distinguer les recettes du ticket modérateur des résidents à l'aide sociale, de la recette APA pour les résidents hors puy de dôme

DM FIN ANNEE DEPENDANCE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7351128 : EHPAD et PUV-AM-Autres financements complémentaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7352121 : EHPAD et PUV-Dépt-Dot ou forfait global-Dép-Héberg perm résident	0,00 €	0,00 €	7 143,58 €	0,00 €
R-7352282 : EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-dépendance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 623,20 €
R-73532 : EHPAD-Usager-Part dépendance	0,00 €	0,00 €	1 279,42 €	0,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	8 423,00 €	7 623,20 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	63 000,00 €	8 423,00 €	7 623,20 €
Total Général		63 000,00 €		-799,80 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 7 de l'EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

D20241008 Décision modificative n° 8 EPRD 2024 - EHPAD « Les Orchis » - COMBRONDE

La décision modificative n° 8 permet de mettre en conformité l'EPRD 2024 avec les notifications du département concernant les produits de la tarification pour la section HEBERGEMENT :

- Transfert des crédits complémentaires issus de la tarification du compte 6419 (mauvaise imputation) au compte 735311

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-735311 : EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour socle prestations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 285,25 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 285,25 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	35 285,25 €	0,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	35 285,25 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	35 285,25 €	35 285,25 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 8 de l'EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

D20241009 Décision modificative n° 4 EPRD 2024 - EHPAD « Le Montel » - MANZAT

La décision modificative numéro 4 a pour objet d'augmenter les crédits de l'article 673 - annulation de titre sur exercices antérieurs, permettant de régulariser :

- Soit des titres émis en double sur les exercices antérieurs (11 659,77 € – APA mois de décembre 2022)
- Soit des annulations de titres émis auprès des résidents qui ont obtenu à postériori une prise en charge au titre de l'aide sociale (pour 3 552,34 €) : il ne s'agit pas d'une charge nette budgétaire pour l'EHPAD, car les titres pour les mêmes montants ont été émis auprès du Conseil Départemental

TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	15 212,11 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	15 212,11 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	15 212,11 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	15 212,11 €		0,00 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 4 de l'EHPAD « Le Montel » de MANZAT.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

La décision modificative n° 5 concerne la section SOINS et permet notamment de prendre en compte la notification de la dotation soins 2024, notifiée par l'ARS en juin 2024 :

- RECETTES

- Revalorisation de la dotation de base soins (+ actualisation de la valeur du point de + 3%) : soit + 17 710,50 € de dotation soins supplémentaire pour les places d'hébergement permanent au compte 735111
- Augmentation des remboursements pour personnel pour 75 580,89 € se décomposant :
 - mis à disposition au profit des autres EHPAD (cadre de santé) : 36 764 € au compte 64292
 - remboursement IJ au 64291 : + 38 816,89 €
 - Annulation de crédits au 6429 : - 12 000 € (article budgétaire non utilisé)
- Diminution des crédits complémentaires ARS SEGUR (suite à ventilation erronée à l'EPRD) = - 19 581,08 € au compte 7588

EPRD DM SOINS DOTATION 2024

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 710,50 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 710,50 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	38 816,89 €	0,00 €
R-6429 : Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	75 580,89 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	19 581,08 €	0,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	70 397,97 €	75 580,89 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	70 397,97 €	93 291,39 €
Total Général		0,00 €		22 893,42 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 5 de l'EHPAD « Le Montel » de MANZAT.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

La décision modificative n° 6 concerne la section DÉPENDANCE

- RECETTES

- Augmentation des crédits complémentaires ARS (mesures SEGUR) suite à correction de la ventilation HDS : + 11 910 €
- Diminution de la dotation globale APA pour se mettre en conformité avec l'arrêté tarifaire du CD 63 : - 7 644,93 € au compte 7352121
- Augmentation des indemnités journalières (CPAM et assurance statutaire) pour 14 400 € au compte 6419 et 6429 suite aux arrêts maladie

- DÉPENSES

- Augmentation des crédits de recours à l'intérim : + 32 000 au compte 62113
- Augmentation des dépenses de rémunération du personnel : + 88 000 € au compte 64 111

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	88 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7352121 : EHPAD et PUV-Dépt-Dot ou forfait global-Dép-Héberg perm résident	0,00 €	0,00 €	7 644,93 €	0,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	7 644,93 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 400,00 €
R-6429 : Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 910,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 310,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	120 000,00 €	7 644,93 €	26 310,00 €
Total Général		120 000,00 €		18 665,07 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 6 de l'EHPAD « Le Montel » de MANZAT.

D20241012 Décision modificative n° 7 EPRD 2024 - EHPAD « Le Montel » de MANZAT

La décision modificative n° 7 concerne la section HEBERGEMENT et permet de rectifier une erreur d'imputation budgétaire concernant des recettes de la section hébergement suite à l'arrêté tarifaire du mois d'avril (fixation du prix HEBERGEMENT 2024) :

- Transfert du compte 6419 au 73511 pour 32 711,70 €

EPRD SECTION HEB RECTIF ERREUR

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-735311 : EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour socle prestations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 711,70 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 711,70 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	32 711,70 €	0,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	32 711,70 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	32 711,70 €	32 711,70 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 7 de l'EHPAD « Le Montel » de MANZAT.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

D20241013 Décision modificative n° 8 EPRD 2024 - EHPAD « Le Montel » - MANZAT

La décision modificative n° 8 concerne la section HEBERGEMENT

- RECETTES

- Augmentation des crédits de remboursement du personnel mis à disposition au profit des deux autres EHPAD (responsable hébergement) pour 26 676 € au compte 64192
- Augmentation des crédits complémentaires ARS prime SEGUR (correction de la ventilation HDS) : + 24 865 €

- DÉPENSES

- Augmentation de la ligne budgétaire sur rémunération du personnel intérimaire : + 15 000 € au compte 62113
- Augmentation des remboursements de personnel mis à disposition par les deux autres EHPAD (assistante de direction mutualisée et direction EHPAD mutualisée) : + 58 801 €
- Augmentation de la rémunération du personnel au compte 64 111 à + 88 000 €
- Le remboursement des frais du service RH commun pour 9 500 € au compte 6287

DM FIN ANNEE HEB

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6287 : Remboursement de frais	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	9 000,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	58 801,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	88 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	161 801,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 676,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 865,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 541,00 €
Total EXPLOITATION	9 000,00 €	171 301,00 €	0,00 €	51 541,00 €
Total Général		162 301,00 €		51 541,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 8 de l'EHPAD « Le Montel » de MANZAT.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

D20241014 Décision modificative n° 9 EPRD 2024 - EHPAD « Le Montel » de MANZAT

La décision modificative n° 9 concerne l'investissement avec notamment les dépenses d'investissement suivantes :

- Remplacement du dispositif d'appel malade (30 732 € HT)
- Ordinateurs et chariot informatique pour déploiement logiciel soins (4 876 € HT)
- Moteur et coffret et désenfumage (3 642 € HT)
- Station TV (3 333 € HT)
- Remplacement meubles salle à manger (6 000 € HT)

Le tableau de financement prévisionnel est modifié comme suit :

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (1)	DM	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (1)	DM	EPRD modifié	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €		8 513,50 €	195 900,12 €		0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	159 284,31 €		159 284,31 €	7 500,00 €		7 500,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (3)	14 000,00 €	70 400,00 €	84 400,00 €	0,00 €		0,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	173 284,31 €	78 913,50 €	252 197,81 €	203 400,12 €	-195 900,12 €	7 500,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	30 115,81 €		0,00 €	0,00 €		244 697,81 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	203 400,12 €		252 197,81 €	203 400,12 €		252 197,81 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Le besoin de financement prévisionnel des investissements s'élève à 244 697,81 €, à prendre sur le FRI au 31/12/2023 qui s'élevait à 631 038 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 9 de l'EHPAD « Le Montel » de MANZAT.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

D20241015 Décision modificative n° 4 EPRD 2024 - EHPAD des ANCIZES-COMPS

La décision modificative n° 4 concerne les ajustements budgétaires de fin d'année sur la section **HEBERGEMENT** :

- **DÉPENSES :**
 - du groupe 1 - dépenses courantes exploitation : augmentation de crédits + 59 170 €
 - du groupe 2 - dépenses de personnel : augmentation de crédits de + 70 023 € notamment pour mise à disposition de personnel
 - du groupe 3 - dépenses de structure : +27 445,30 € pour admission de créances en non-valeur et annulations de titres de 2010 à 2020.
- **RECETTES :**
 - du groupe 2 - produits d'exploitation :
 - augmentation des crédits au 64192 - remboursements de personnel : + 26 040 €
 - augmentation de crédits au 7482 : + 75 000€ correspondant à la subvention FIR versée par l'ARS
 - transfert de crédits du compte 7488 vers le 74881 correspondant à la subvention exceptionnelle versée par le Conseil Départemental : 75 000 €
 - Annulation des recettes en atténuation inscrites par erreur sur le compte 7488 en DM1 = - 108 729€
 - du groupe 3 – produits financiers : + 6 019,14€

DM FIN ANNEE HEBERGEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60612 : Energie, électricité	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60613 : Chauffage	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60618 : Autres fournitures non stockables	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623 : Fournitures d'atelier	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6063 : Alimentation	0,00 €	9 670,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6287 : Remboursement de frais	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 000,00 €	59 170,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	47 641,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	20 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488 : Autres charges diverses de personnel	0,00 €	2 282,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	70 023,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non valeur	0,00 €	24 305,66 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 098,64 €	0,00 €	0,00 €
D-68112 : Immobilisations corporelles	0,00 €	41,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	27 445,30 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 040,00 €
R-7482 : Fonds d'intervention régional	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €
R-7488 : Autres	0,00 €	0,00 €	183 729,00 €	114 286,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 673,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	183 729,00 €	220 999,00 €
R-777 : Quote part des subventions d'investissement virées au résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 019,14 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 019,14 €
Total EXPLOITATION	3 000,00 €	156 638,30 €	183 729,00 €	227 018,14 €
Total Général		153 638,30 €		43 289,14 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 4 de l'EHPAD des Ancizes-Comps.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

La décision modificative n° 5 concerne les ajustements budgétaires de fin d'année sur la section SOINS

- **DÉPENSES :**

- du groupe 2 - dépenses de personnel : augmentation de crédits de + 12 170 € pour mise à disposition du cadre de santé mutualisé et personnel intérimaire notamment.
- du groupe 3 - dépenses de structure : + 3 172,51 € pour annulations de titres relatifs aux indemnités journalières

- **RECETTES :**

- du groupe 1 - produits de la tarification :
 - revalorisation de la dotation de base (valeur du point +3%) : + 15 486 €
 - augmentation des crédits au 6419 - remboursements de personnel : + 26 040 €
- du groupe 2 – produits d'exploitation :
 - augmentation des crédits au 6429 - remboursements de personnel : + 2 000 €
 - augmentation des crédits au 7588 - financements complémentaires ARS + 6 458,59 €

DM FIN ANNEE SOINS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	24 745,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autres personnels extérieurs	0,00 €	23 745,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	36 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	36 320,00 €	48 490,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 172,51 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	3 172,51 €	0,00 €	0,00 €
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 486,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 486,00 €
R-6429 : Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 458,59 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 458,59 €
Total EXPLOITATION	36 320,00 €	51 662,51 €	0,00 €	21 944,59 €
Total Général		15 342,51 €		21 944,59 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 5 de l'EHPAD des Ancizes-Comps.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

La décision modificative n° 6 concerne les ajustements budgétaires de fin d'année sur la section DÉPENDANCE

- **DÉPENSES :**

- du groupe 1 - dépenses courantes exploitation : augmentation de crédits + 9 000 €
- du groupe 2 - dépenses de personnel : augmentation de crédits de + 61 804 €
- du groupe 3 - dépenses de structure : +1 732,22€ pour annulations de titres

- **RECETTES :**

- du groupe 1 - produits de la tarification : ajustements pour prendre en compte la notification ARS de juin 2024 et créations de subdivisions de comptes pour distinguer les recettes du ticket modérateur des résidents à l'aide sociale, de la recette APA pour les résidents hors puy de dôme
- du groupe 2 - produits d'exploitation :
 - augmentation des crédits au 6419 - remboursements de personnel : + 8 000 €
 - augmentation des crédits au 6429 - remboursements de personnel : + 1 500 €
 - augmentation des crédits au 7588 - financements complémentaires ARS + 5 174,55 €

DM FIN ANNEE DEPENDANCE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-606261 : Protections, produits absorbants	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	49 804,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	61 804,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 732,22 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	1 732,22 €	0,00 €	0,00 €
R-7352121 : EHPAD et PUV-Dépt-Dot ou forfait global-Dép-Héberg perm résident	0,00 €	0,00 €	18 009,40 €	0,00 €
R-7352282 : EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-dépendance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 623,20 €
R-73532 : EHPAD-Usager-Part dépendance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 401,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	18 009,40 €	18 024,20 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
R-6429 : Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 174,55 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 674,55 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	72 536,22 €	18 009,40 €	32 698,75 €
Total Général		72 536,22 €		14 689,35 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 6 de l'EHPAD des Ancizes-Comps.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

D20241018 Décision modificative n° 7 EPRD 2024 - EHPAD des ANCIZES-COMPS

La décision modificative n° 7 permet de mettre en conformité l'EPRD 2024 avec les notifications du département concernant les produits de la tarification pour la section HEBERGEMENT :

- Transfert des crédits complémentaires issus de la tarification du compte 6419 (mauvaise imputation) au compte 735311 : 21 242,66 €

DM HEBERGEMENT MISE EN CONFORMITE EPRD

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-735311 : EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour soole prestations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 242,66 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 242,66 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	21 242,66 €	0,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	21 242,66 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	21 242,66 €	21 242,66 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative numéro 7 de l'EHPAD des Ancizes-Comps.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

D20241019 Projet d'établissement des EHPADs

Un projet d'établissement unique est élaboré pour définir les objectifs en matière de coordination, de coopération, d'accompagnement, d'évaluation des activités et prestations ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet d'établissement à l'échelle d'une direction permet d'appliquer un fonctionnement commun et d'harmoniser les pratiques professionnelles.

De plus, le projet garantit les droits des résidents et définit les missions, les orientations et les valeurs sur lesquelles l'établissement s'appuie au quotidien dans un souci d'amélioration continue de la qualité. Il est mis à la disposition des résidents, des familles, du personnel et des partenaires. Il donne des repères aux professionnels, notamment sur l'évolution des pratiques de la structure, conformément aux objectifs du CPOM, signé le 1^{er} janvier 2024.

Ce projet a été élaboré dans une démarche collaborative et participative associant des représentants pour chaque corps de métier (soins, accompagnement, administration). Dans le cadre de réunions, chaque représentant a pu apporter sa contribution en fonction de ses qualifications, son expérience et son appétence.

Le projet d'établissement est composé de :

- L'historique, la situation géographique, les caractéristiques de l'établissement : cadre de vie, descriptif des locaux, partenariats...
- L'information sur les outils de la loi 2002-2 : livret d'accueil, contrat de séjour, règlement, conseil de vie sociale,...
- Les valeurs : bientraitance, soutien aux professionnels...
- L'expression des usagers : les droits à l'information, la personne de confiance, droit à l'image, les droits et libertés...
- L'accompagnement des résidents : préadmission, l'admission, le projet d'accompagnement, l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne...
- L'offre de service et son organisation : linge, la vie collective, entretien des locaux, la restauration, l'animation lien et coopération avec l'entourage...
- Le projet médical et de soins : continuité des soins, l'équipe, gestion des risques sanitaires, la prévention....
- La politique sociale : professionnels et compétences mobilisées : accueil salarié, stagiaire, formation, démarche qualité et d'amélioration continue...
- Les objectifs d'évolution, de progression et de développement à 5 ans, conforme aux objectifs du CPOM

Le projet d'établissement est établi pour une durée maximale de 5 ans.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'établissement des EHPADs.

Nombre de suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

D20241020 Reconstruction - extension de l'EHPAD intercommunal situé aux ANCIZES-COMPS : autorisation au Président pour signer les marchés des travaux lot 10 et 11 (suite à résiliation pour faute du titulaire)
--

Par courrier en date du 27 septembre, la procédure de résiliation pour faute du titulaire du marché a été lancée pour le lot 10 (Cloisons sèches / peinture) et le lot 11 (faux plafonds).

Aussi, compte-tenu du temps nécessaire à la procédure de résiliation, et de contractualisation avec une nouvelle entreprise, la date de livraison initiale du bâtiment a été repoussée.

Après quantification des travaux restant à réaliser, la consultation de nouvelles entreprises est en cours.

Afin de ne pas retarder plus le chantier, il est proposé au conseil d'administration :

Le montant estimatif maximum des travaux restant à réaliser :

- Lot 10 : 40 000 € HT
- Lot 11 : 60 000 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux à venir pour les lots précisés ci-dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

D20241021 Projet service portage de repas : mise en place de contenants réutilisables

Les services de la collectivité (développement local et Économique, restauration collective et maintien à domicile) ont étudié la faisabilité de la mise en place de **contenants réutilisables** pour les bénéficiaires du portage de repas.

L'objectif est de moderniser le service en adoptant une démarche plus respectueuse de l'environnement et répondre aux normes des nouvelles lois (Loi EGalim et Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (A.G.E.C))

Pour rappel, la loi EGALIM prévoit au 1^{er} janvier 2025 fin de l'utilisation de contenants alimentaires en matière plastique pour les services de restauration collective (publique, privée et commerciale).

La loi AGECL (la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) prévoit en 2040 la fin de la mise sur le marché d'emballage à usage unique.

Données du service de portage de repas

Pour rappel :

- En 2023, le service a livré 43 506 repas pour 157 bénéficiaires,
- Utilisation de barquettes recyclables et de film plastique thermoscellable à usage unique,
- Coût annuel : entre 10 000 et 11 000 € TTC film inclus pour 185 040 barquettes,
- Repas complet (entrée, plat, fromage, dessert et potage) : utilisation de 5 barquettes/bénéficiaires/jour.

Le contenant inox comme contenant écoresponsable et réutilisable

Après analyse des différents contenants possibles, (à base de pulpe, en plastique réutilisable) c'est le contenant inox qui est proposé.

En effet, il présente l'avantage d'être :

- fabriqué localement (Thiers),
- thermoscellable (film plastique recyclable) : en attente retour d'expérience
- recyclable en fin de vie,
- Couvercle clipsable (en cas de panne / rupture de stock)
- Résistant et réutilisable jusqu'à 2 500 lavages.

En revanche,

- Le poids vide entre 117 gr et 245 gr selon les modèles reste relativement lourd
- La gamme des formats possibles est plus réduite
- Un coût plus important

Les surcoûts liés à la mise en place du projet

La mise en place de contenants réutilisables implique :

- des surcoûts pour l'acquisition des contenants inox (l'utilisation de contenants réutilisable implique 6 jeux de barquettes par bénéficiaire (en moyenne/semaine),
- Des surcoûts de fournitures pour le film plastique de thermo scellage (opercule spécifique),
- des frais de matériels, notamment pour le matériel de lavage des contenants et du matériel de thermo scellage spécifique,
- Des frais de personnel supplémentaire pour la gestion de la manutention liés à la reprise des contenants chez le bénéficiaire et au lavage des contenants,
- Des adaptations de fonctionnement notamment avec une évolution des documents contractuels : facturation des barquettes inox, en cas de non-retour, au prix d'achat moyen des contenants.

Au final le surcoût annuel pour le service s'élève entre 24 800 € (sans subvention) et 16 300 € (avec subvention)

	Coût annuel Hors subvention d'investissement	Coût annuel avec subvention 70 % sur le matériel en investissement + aide au démarrage 11 340 €
Module de lavage : 36 564,40 € (Tunnel 135- 150 paniers/h) Amortissement 10 ans	3 656,44 €	3 656,44 €
Thermo-scelleuse (manuelle ou auto.) : 23 100 € - Amortissement 10 ans	2 310,00 €	2 310,00 €
Barquettes inox : 37 509,78 € Amortissement 6 ans	6 251,66 €	6 251,66 €
Coût du film plastique adapté/an	3 200,00 €	3 200,00 €
Frais de personnel (lavage + livraison)	20 923,00 €	20 923,00 €
Coût annuel du projet	36 341,10 €	36 341,10 €
Coût supplémentaire pour la collectivité Déduction coût des barquettes plastiques + film 11 500 €	24 841,10 €	16 288,43 €
Coût /repas	0,57 €	0,37 €
% augmentation / prix moyen (8,51 €)	+ 6.7 %	+ 4.3 %

Des possibilités de subvention dans le cadre du programme Léko

Léko est un éco-organisme agréé par le pouvoir public pour la gestion des déchets d'emballages ménagers et papiers à usage graphique dont l'objectif est de promouvoir le réemploi des emballages ménagers.

Dans le cadre de son activité de portage de repas à domicile, la collectivité peut répondre à l'Appel À Projet (APP) « Réemploi » lancé par Léko pour financer les dépenses nécessaires à la réalisation du projet. Les contenants, les outils de collecte, de lavage sont éligibles à un taux de financement à hauteur de 70 % (plafond de l'intervention : 100 000 €).

Le dossier de demande de financement a été déposé rapidement afin de répondre à l'Appel à Projet avant le 30 septembre 2024. L'annonce des résultats aura lieu 6 semaines après le dépôt des candidatures.

Un financement supporté par le budget portage de repas et restauration collective

Le service portage de repas prendra en charge l'achat des barquettes inox, les films plastiques et l'augmentation du coût de la livraison. Les autres coûts sont pris en charge par le service restauration collective.

Sur le budget portage de repas, les excédents d'investissement et de fonctionnement reportés seront utilisés (voir décision modificative).

Des expérimentations en cours sur le Puy-de-Dôme Retour d'expérience

Hôpital Thiers-Ambert (service public) : il produit et conditionne les repas pour les services de portage de repas du secteur de Thiers, Ambert et le SIASD de Lezoux. Il s'agit d'un fonctionnement de prestataire. Actuellement, un test est effectué sur l'utilisation des barquettes inox et sur l'utilisation du film thermoscellable fin septembre sur la tournée d'Ambert.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de mise en place de contenants réutilisables en inox,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget dès 2024 en investissement afin de prévoir l'achat de barquette inox, de caisses pour les contenants et l'achat de film plastique (voir décision modificative).

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

D20241022	Décision Modificative n° 1 - Budget annexe Portage de repas
------------------	--

Suite au projet de mise en place de contenants réutilisables, le CIAS prévoit l'achat des barquettes inox sur son investissement dès 2024 en anticipation sans subvention pour un montant de 37 510 € soit 45 012 € TTC

Le financement pourra se faire avec la reprise de l'excédent de fonctionnement de 26 000 € initialement déduit de la Subvention de la Communauté de Communes (100 000 € - 26 000 € = 73 000 € au BP), qui est basculée en investissements.

De plus, on constate une évolution du nombre de bénéficiaires créant ainsi une augmentation des dépenses, concernant le remboursement des repas au service restauration collective, mais également des recettes supplémentaires des usagers.

Depuis le mois de mai, les repas du portage sont confectionnés à la cuisine de Saint Georges de Mons. Les repas des EHPADs sont confectionnés uniquement à Combronde impliquant une nouvelle organisation du service de portage de repas afin de livrer l'ensemble des sites. Cette réorganisation met en évidence une augmentation des dépenses concernant le carburant.

Une augmentation du nombre de remplacements suite à des arrêts maladies et congés ont occasionnés des charges de personnel plus importantes mais également des recettes d'indemnités journalières en hausse.

La décision modificative N°1 a pour objet de prendre en compte différents ajustements budgétaires en fonctionnement comme suit :

- Transfert de l'excédent de fonctionnement en investissement pour un montant de 26 000 €,
- Augmentation de charges relatives aux carburants pour un montant de 1 000 €,
- Augmentation des charges relatives à la refacturation des repas pour un montant de 12 000 €,
- Augmentation de charges relatives au personnel pour un montant de 10 000 €,
- Augmentation des produits relatifs à la facturation des usagers pour un montant de 20 000 €,
- Augmentation des produits relatifs aux indemnités journalières pour un montant de 3 000 €.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : AJUSTEMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60622 : Fournitures non stockées - Carburants	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62876 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706888 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-757351 : Subventions de fonctionnement du GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	49 000,00 €	0,00 €	49 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21831 : Matériel informatique scolaire	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	36 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 400,00 €	36 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 700,00 €	36 700,00 €	0,00 €	26 000,00 €
Total Général		75 000,00 €		75 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget portage de repas 2024.

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

La subvention du Conseil Départemental pour le financement du CTI s'est avérée plus importante que prévu initialement au budget pour un montant de 4 098 €.

On constate pour 2024 une augmentation des heures APA réalisées. En effet le nombre de bénéficiaires plus dépendants est en hausse, ils sont donc passés d'une prise en charge caisse de retraite à une prise en charge APA du Conseil Départemental. Il convient donc de réajuster les recettes correspondantes aux différents produits de la tarification (baisse des recettes CARSAT, hausse des recettes APA et usagers).

Dans le cadre du projet prévention aide et moi avec la CARSAT et le département, des kits aides techniques vont être subventionnés et mis en place pour les aides à domicile. Ils doivent être sur le compte des fournitures non stockées au lieu des autres frais divers.

Les frais kilométriques sont également en augmentation suite à la hausse des heures.

Les frais d'affranchissement augmentent suite à la hausse du tarif du timbre et de l'envoi des flyers communication pour les différentes activités mises en place.

En 2024, l'appel de cotisation VIVINTER pour l'assurance du personnel CNRACL est en augmentation de 11 058 €.

De plus, une augmentation de l'entretien des véhicules suite à un accident de la route, ayant endommagé un des véhicules de service non pris en charge par l'assurance. Il convient donc d'ajuster le montant de l'entretien des matériels.

La mise en place du dispositif SONS sur le logiciel métier XIMI est à prévoir (250 €).

La décision modificative n° 1 a pour objet de prendre en compte différents ajustements budgétaires en fonctionnement comme suit :

- Augmentation des produits relatifs au CTI pour un montant de 4 098 €,
- Augmentation des produits relatives à la tarification pour un montant de 11 875 €, (soit 31 400 € + 32 900 - 52 425 €),
- Augmentation des produits relatifs aux indemnités journalières pour un montant de 5 500 €,
- Augmentation des charges relatives aux fournitures non stockées pour un montant de 2 200 €,
- Diminution des charges relatives aux frais divers pour un montant de 2 200 €,
- Augmentation des charges relatives aux déplacements pour un montant de 10 000 €,
- Augmentation des charges relatives aux frais d'affranchissement pour un montant de 1 350 €,
- Augmentation des charges relatives à l'assurance du personnel pour un montant de 8 673 €,
- Augmentation des charges relatives l'entretien des matériels pour un montant de 1 200 €,
- Augmentation des charges relatives à la maintenance informatique pour un montant de 250 €.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : AJUTEMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261 : Frais d'affranchissements	0,00 €	1 350,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	13 550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres matériels et outillages	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61561 : Informatique	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61688 : Autres risques	0,00 €	8 673,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	2 200,00 €	10 123,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7331411 : Tarif horaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 400,00 €
R-73412 : Usager (hors EHPAD) - Pers. âgées - SAAD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 900,00 €
R-7388 : Autres financeurs - Autres	0,00 €	0,00 €	52 425,00 €	0,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	52 425,00 €	64 300,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
R-7548 : Autres remboursements de frais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 098,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 598,00 €
Total EXPLOITATION	2 200,00 €	23 673,00 €	52 425,00 €	73 898,00 €
Total Général		21 473,00 €		21 473,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget aide à domicile 2024.

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

4. POUR INFORMATION

➤ La semaine bleue 2024 - BILAN

À l'occasion de la Semaine Bleue, le CIAS a proposé aux personnes de plus de 60 ans, 18 activités gratuites et variées sur l'ensemble du territoire. Le thème cette année était « **Bouger ensemble... pour entretenir la flamme !** ». Le service a travaillé en transversalité avec les différents services de la collectivité (jeunesse, sport, culture, restauration, EHPADs...) et a fait appel à des partenaires extérieurs.

L'inauguration de la semaine Bleue a eu lieu le Vendredi 27 septembre à la Médiathèque de Manzat avec une présentation de l'exposition photos et des projets réalisés autour des JO par les centres de loisirs ainsi qu'une initiation à la sarbacane. 12 personnes étaient présentes.

Le CIAS a constaté une augmentation de 27% de la participation des seniors soit 93 participants, pour 138 inscriptions, dont 51 résidents des EHPADs CSM, 3 résidents de Loubeyrat, 39 seniors du territoire.

De plus, au total 153 personnes ont participé aux activités de la semaine bleue dont 60 enfants.

Cette année, le CIAS constate une diminution des inscriptions au transport de 15 % soit 17 inscriptions.

Dans l'ensemble, le service a eu des retours très positifs concernant l'ensemble des activités proposées sur le territoire. Les activités qui ont eu le plus d'inscriptions sont le quiz musical, la médiation animale, l'aquagym, la dictée géante, les olympiades et l'activité « Lu ».

Pour information :

Le planning de la semaine bleue a été adapté en fonction des inscriptions, annulations et prestataires extérieures :

- L'atelier couture du lundi a été fusionné avec l'atelier couture du jeudi par manque d'inscription ;
- La marche nordique du mercredi a été annulée par manque d'inscription ;
- Report de la conférence du jardin à l'assiette animée par l'ARSEPT, suite à l'absence de l'intervenant pour COVID, au vendredi 11 octobre de 10 à 12h. 20 personnes inscrites.

Point d'amélioration :

- La communication : l'envoi de l'ensemble du programme serait nécessaire, rencontrer les associations du 3^{ème} âge...
- Limiter le nombre d'activités sur la semaine.

Le CIAS remercie l'ensemble des élus et agents pour leurs investissements lors de la semaine bleue.

Pour information les participants par commune :

<i>Communes</i>	<i>Nombre de participants séniors</i>
Beauregard-Vendon	1
Champs	3
Châteauneuf-les-Bains	2
Chambaron sur Morge	1
Combronde	3
Gimeaux	1
Les Ancizes-Comps	3
Manzat	1
Montcel	1
Saint-Angel	1
Saint-Georges-de-Mons	5
Saint-Pardoux	8
Yssac-La-Tourette	3
Teilhède	1
Châtelguyon	1
Chapdes-Beaufort	1
Courpière	1
Menat	1
Saint-Bonnet-près-Riom	1
EHPAD Combronde	13
EHPAD Les Ancizes-Comps	25
EHPAD Manzat	13
EHPAD Loubeyrat	3
Total	93

➤ **Bus des Montagnes : Opération évènementielle**

En partenariat avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme et dans le cadre du Bus des Montagnes, le CIAS a proposé aux habitants du territoire de participer **au Sommet de l'élevage le mardi 1er Octobre 2024**. Le tarif, pour le Bus des Montagnes au sommet de l'élevage, était de 3 € par personne comprenant l'aller/retour en Bus et l'entrée de la manifestation. Cet évènement était ouvert à tout public sans conditions d'âge ou de ressources.

66 personnes ont participé à cet évènement, en augmentation par rapport à 2023 (57 personnes). Le service a eu des retours positifs sur l'organisation et la mise en place du Bus des montagnes.

➤ **Partenariat épicerie solidaire itinérante - EMMAÛS**

Le CIAS, en partenariat avec l'association Emmaüs de Bussières et Pruns a mis en place sur son territoire une épicerie solidaire itinérante. Elle intervient sur le territoire depuis le 19 juillet 2024.

Pour rappel, un camion délivre les colis alimentaires sur 4 sites tous les 15 jours (Combronde, Les Ancizes-Comps, Manzat et Saint Pardoux). Une distribution à domicile est possible pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilités.

Les conditions d'accès se font sur orientation des travailleurs sociaux. Elle permet à des personnes en situation de précarité de faire leurs courses à un prix symbolique (2 € pour une personne seule, 4 à 9 € pour une famille selon le nombre de personnes).

À ce jour 58 colis ont été délivré pour 18 familles du territoire. La majorité des livraisons sont effectuées au domicile des personnes suite à des difficultés de mobilité, en moyenne 4 familles utilisent le point de livraison des Ancizes-Comps.

Colis délivrés :

Commune d'habitation	Nombre de colis	Nombre de famille
Blot l'église	4	1
Charbonnières-les-vieilles	7	2
Jozerand	4	1
Les Ancizes-Comps	6	2
Loubeyrat	4	1
Queuille	4	1
Saint-Angel	4	1
Saint-Georges-de-Mons	24	8
Saint-Hilaire-la-croix	1	1
Total	58	18

➤ **Banque alimentaire : collecte nationale 2024**

La collecte nationale aura lieu du **22 au 24 novembre 2024**. Suite à la baisse des demandes d'aide alimentaire, le CIAS propose de diminuer le temps de collecte et de collecter le vendredi et samedi sur trois sites :

Intermarché - Combronde : Vendredi 22 et samedi 23 novembre de 9h00 à 18h00

Netto - Les Ancizes-Comps : Vendredi 22 et samedi 23 novembre de 9h00 à 18h00

Vival - Manzat : Vendredi 22 et samedi 23 novembre de 8h30 à 12h30 et 14h30 à 18h30

Une réunion de préparation pour la collecte de la banque alimentaire en présence des élus référents a eu lieu le lundi 23 septembre dans les locaux de la collectivité. L'objectif de cette réunion était de présenter et d'échanger sur les améliorations mises en place pour la collecte 2024. De plus, le CIAS va rencontrer la banque alimentaire de Clermont-Ferrand afin de préparer la collecte nationale et confirmer les modalités d'organisation.

Les élus référents : - Combronde : MMES BERTIN, CAUDRELIER-PEYNET, CHAMPOUX

- Manzat/les Ancizes : MMES DOSTREVIE, COURTADON et CHATARD (CCAS les Ancizes)

Afin d'organiser cette collecte, la secrétaire du CIAS organise le planning des différents sites (inscription sur Framadate ou mail). Les inscriptions ont été envoyées le 4 octobre 2024 aux mairies, aux membres du conseil d'administration et aux membres des commissions.

On demande aux membres du CIAS de s'investir et de participer à la collecte nationale de la banque alimentaire organisée par le CIAS sur notre territoire.

Pour rappel, en novembre 2023, le CIAS a collecté 2,2 tonnes de denrées alimentaires. Ce qui a permis de délivrer des colis tout au long de l'année

À ce jour, le service a délivré 43 colis alimentaire pour 37 familles. Le nombre des demandes est en baisse par rapport à 2023 (121 colis délivrés pour 71 personnes).

En fonction de la collecte, des denrées alimentaires de 2023 seront données à l'épicerie solidaire itinérante.

Colis alimentaire délivrés :

Année	Octobre 2024	2023	2022	2021	2020
Nbre de colis	43	121	77	75	64

Réunion le 18 Novembre à 19h au Château des Capponi à Combronde avec l'ensemble des bénévoles.

➤ Actions de prévention

Planning des activités et actions de prévention pour la fin d'année :

- ✓ **Du 26 septembre 2024 au 9 janvier 2025 à Saint-Pardoux :** Atelier mémoire en partenariat avec l'ARSEPT. Un groupe de 10 participants sur l'ensemble de l'action, soit un atelier par semaine (hors semaine bleue et vacances de Noël).
- ✓ **Lundi 7 octobre à l'EHPAD de Manzat :** Conférence sur les formes de maltraitance en partenariat avec la maison de protection des familles de la gendarmerie : reporté au 27 janvier 2025
- ✓ **Vendredi 11 octobre à Saint-Pardoux :** Conférence du jardin à l'assiette en partenariat avec l'ARSEPT.
- ✓ **Vendredi 18 octobre à Theix :** Visite du jardin pédagogique en partenariat avec l'ARSEPT.
- ✓ **Jeudi 24 octobre à Manzat :** Atelier sport adapté en partenariat avec Prév@dom,
- ✓ **Mardi 5 novembre à Saint-Pardoux :** Atelier Bien manger en partenariat avec l'ARSEPT.
- ✓ **Lundi 18 novembre à Charbonnières-les-vieilles :** Conférence « les clés pour rester en forme » en partenariat avec l'ARGIRC-ARRCO et le CLIC de Riom.

Cette conférence aborde tous les facteurs protecteurs pour bien vieillir (nutrition, sommeil, mémoire, équilibre...). Un bilan de prévention sera proposé aux participants,
- ✓ **Mercredi 20 Novembre à la cantine de Saint Georges de Mons :** repas partagés bénéficiaires Maintien à domicile /résidents / enfants avec une activité intergénérationnelle l'après-midi.
- ✓ **Lundi 9 décembre à Beauregard-Vendon :** Conférence sur les risques de fraude en partenariat avec la maison de protection des familles de la gendarmerie et le CLIC de Riom.

5. ACTUALITÉS DES PÔLES

➤ Actualité Pôle EHPAD

Futur EHPAD des Ancizes : EHPAD Du LAC

La nouvelle entreprise en charge des faux plafonds et des finitions de peintures a signé le marché le 10 décembre et a pris fonction le 11 décembre. Pour le moment, la fin du chantier se situe fin mars, cette date reste une prévision. Lors de la réunion d'information aux familles, le déménagement a été annoncé entre le 15 mars et le 15 juin. Evidemment, l'objectif est de déménager le plus tôt possible sans pour autant se précipiter.

Lors de la réunion d'information aux familles, un point sur la genèse du projet a été fait ainsi que sur l'organisation du jour J et sur le rôle et le positionnement des familles pour ce déménagement. Un temps d'échange a pu se construire, les familles se sont notamment arrêtées sur le prix de journée qui augmente. Fixé par le Conseil Départemental nous n'avons pas la possibilité de modifier ce dernier comme bon nous semble, de plus, le choix a été fait de lisser l'augmentation sur 2 ans.

Enfin, Les réunions de déménagement se poursuivent, les entreprises sont pour la plupart en attente d'une date d'intervention et de livraison.

6. QUESTIONS DIVERSES

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été délibérés, Monsieur le Président lève la séance à 21 h 20.

Liste des délibérations du jeudi 17 octobre 2024

D20241001	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2024	5
D20241002	CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'EXERCICE 2025	12
D20241003	REMPLACEMENT DU DISPOSITIF D'APPEL MALADE - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT	17
D20241004	BUDGET ANNEXE EHPAD LES ANCIZES - ADMISSION EN NON-VALEUR.....	17
D20241005	DECISION MODIFICATIVE N° 5 EPRD 2024 - EHPAD « LES ORCHIS » - COMBRONDE	19
D20241006	DECISION MODIFICATIVE N° 6 EPRD 2024 - EHPAD « LES ORCHIS » - COMBRONDE	20
D2021007	DECISION MODIFICATIVE N° 7 EPRD 2024 - EHPAD « LES ORCHIS » - COMBRONDE	21
D20241008	DECISION MODIFICATIVE N° 8 EPRD 2024 - EHPAD « LES ORCHIS » - COMBRONDE	22
D20241009	DECISION MODIFICATIVE N° 4 EPRD 2024 - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT.....	22
D20241010	DECISION MODIFICATIVE N° 5 EPRD 2024 - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT.....	23
D20241011	DECISION MODIFICATIVE N° 6 EPRD 2024 - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT.....	24
D20241012	DECISION MODIFICATIVE N° 7 EPRD 2024 - EHPAD « LE MONTEL » DE MANZAT.....	25
D20241013	DECISION MODIFICATIVE N° 8 EPRD 2024 - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT.....	25
D20241014	DECISION MODIFICATIVE N° 9 EPRD 2024 - EHPAD « LE MONTEL » DE MANZAT.....	26
D20241015	DECISION MODIFICATIVE N° 4 EPRD 2024 - EHPAD DES ANCIZES-COMPS	27
D20241016	DECISION MODIFICATIVE N° 5 EPRD 2024 - EHPAD DES ANCIZES-COMPS	29
D20241017	DECISION MODIFICATIVE N° 6 EPRD 2024 - EHPAD DES ANCIZES-COMPS	30
D20241018	DECISION MODIFICATIVE N° 7 EPRD 2024 - EHPAD DES ANCIZES-COMPS	31
D20241019	PROJET D'ETABLISSEMENT DES EHPADS.....	31
D20241020	RECONSTRUCTION - EXTENSION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS : AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES MARCHES DES TRAVAUX LOT 10 ET 11 (SUITE A RESILIATION POUR FAUTE DU TITULAIRE)	32
D20241021	PROJET SERVICE PORTAGE DE REPAS : MISE EN PLACE DE CONTENANTS REUTILISABLES.....	33
D20241022	DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS	35
D20241023	DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE	37

SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Le Président, M. GUILLOT Sébastien	Le Secrétaire de séance, Mme LAMAISSON Marie-Hélène
---------------------------------------	--

Les membres du conseil d'administration :

Membres Elus

BERTIN Christine Combronde	BOULEAU Bernard Blot l'Eglise	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat
CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles	CHARBONNEL Pascal Teilhède	DA SILVA Sidonio Saint Angel a donné procuration à Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie
DOSTREVIE Corinne Manzat	FABRE Jean Louis Davayat	GUILLOT Sébastien Gimeaux
LEFOUR Maryse Saint Georges de Mons	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps	MARTIN Roland Prompsat
MUSELIER Jean-Pierre Saint Myon a donné procuration à M. MANUBY Didier	PERRET Delphine Combronde	PERRIN Julien Saint Georges de Mons a donné procuration à Mme LEFOUR Maryse
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint Pardoux	RAFFIER Christian Saint Quintin Sur Sioule	

Membres Nommés

AUBIGNAT Michel Saint Rémy de Blot	BLANC Mireille Blot l'Eglise	CHABRIER Laëtitia Lisseuil Absente
CLEMENT Julie Champs absente	DELVINCOURT Béatrice Yssac-la-Tourette	DERIGON Dominique Vitrac
DURANTEL Sylvie Saint Gal sur Sioule	GRANET Séverine Gimeaux	GUEYTON Christiane Jozerland
LAMAISON Marie-Hélène Yssac-la-Tourette	LEYMARIE Josette Saint-Hilaire-la-Croix	MATHEY Françoise-Paule Montcel
NONY Marie-Anne Beauregard-Vendon a donné procuration à Mme BERTIN Christine	NOUZILLE Jean-Yves Châteauneuf-les-Bains	POTELLERET Carole Pouzol
RAYNAUD Isabelle Queuille		

Ledit procès-verbal en date du 17 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du _____ à _____